



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-65515>

Département(s) de publication : **78**

Annonce n° **25-65515**

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : Commune de Bazainville

À l'attention de : Feredie Daniel, Maire

Adresse : 25, Grand Rue, 78550 BAZAINVILLE

Coordonnées :

Téléphone : +33 134942929

Télécopieur : +33 134942928

Courriel : mairie@mairie-bazainville.fr

Adresse internet : <https://www.marches-publics.info/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FR103

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <https://www.marches-publics.info/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Par voie électronique via : <https://www.marches-publics.info/>

Section 3 - Description du marché

Intitulé : Contrat de concession du service public de l'assainissement des eaux usées de la commune de BAZAINVILLE (78)

Numéro de référence : 2025-DSP ASSAINT

CPV - Objet principal : 90400000

Type de marché : Services

Description succincte : La procédure retenue est celle applicable aux contrats de concession relevant du droit commun au sens du Code de la Commande Publique. La procédure retenue est une procédure ouverte impliquant que les candidats doivent déposer en même temps un dossier de candidature et une offre. Seules les offres des candidats dont la candidature aura été admise seront ouvertes par la commission de délégation de service public et analysées

Valeur totale estimée (hors TVA) : 1600000 euros

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Intitulé du lot : Contrat de concession du service public de l'assainissement des eaux usées de la commune de BAZAINVILLE (78)

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 90420000

CPV - Objet principal : 90480000

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR103

Lieu principal d'exécution ou de livraison : Commune de Bazainville 78550 - BAZAINVILLE

Description des prestations : La procédure retenue est celle applicable aux contrats de concession relevant du droit commun au sens du Code de la Commande Publique. La procédure retenue est une procédure ouverte impliquant que les candidats doivent déposer en même temps un dossier de candidature et une offre. Seules les offres des candidats dont la candidature aura été admise seront ouvertes par la commission de délégation de service public et analysées

Critères d'attribution :

- Critère n°1: Conditions financières de l'exécution du contrat : 50% Critère n°2: Conditions techniques d'exécution : 45% Critère n°3: Gouvernance et transparence : 5%
- Critère n°1: Conditions financières de l'exécution du contrat : 50% Critère n°2: Conditions techniques d'exécution : 45% Critère n°3: Gouvernance et transparence : 5%
- Critère n°1: Conditions financières de l'exécution du contrat : 50% Critère n°2: Conditions techniques d'exécution : 45% Critère n°3: Gouvernance et transparence : 5%

Valeur estimée (hors TVA) : 1600000 euros

Durée de la concession : Jusqu'au 31/12/2033

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Renvoi au règlement de la consultation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Renvoi au règlement de la consultation

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation : Oui

Section 5 - Procédure

Renseignements d'ordre administratif

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Informations complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/> - La commune de Bazainville organisera une visite des principales installations du service, laquelle donnera lieu à la remise d'une attestation. Cette visite d'une journée sera commune à l'ensemble des candidats et se déroulera le 09 juillet 2025. Le rendez-vous est fixé à 9 :00 heures en mairie de Bazainville, 25 Grand'Rue - 78550 BAZAINVILLE. Les modalités d'exécution de la visite sont décrites dans le RC. À la demande d'un ou plusieurs candidats, une visite complémentaire commune, d'une demi-journée maximum, concernant les installations qui n'auront pas fait l'objet de la visite susvisée pourra être organisée. Cette visite n'est pas obligatoire. Ses modalités d'organisation sont décrites dans le RC. Les éventuelles demandes de précisions ou d'informations complémentaires des candidats devront être adressées à la commune de Bazainville par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.com/>. Les questions devront avoir été réceptionnées sur la plate-forme au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. La commune de Bazainville pourra apporter à tout moment en cours de procédure des modifications au contenu du dossier de consultation. Les candidats devront prendre en compte ces modifications dans leur offre, sans pouvoir élever aucune contestation. Après avoir recueilli l'avis de la commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT, l'exécutif de la commune (ou toute personne qu'il désignera pour le représenter) engagera, librement, avec les candidats de son choix des négociations, assisté de la ou des personnes compétentes dont il jugera utile de s'entourer

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom Officiel : Tribunal administratif de Versailles

Adresse : 56 avenue de Saint Cloud, 78011 Versailles

Coordonnées :

Téléphone : +33 139205400

Télécopieur : +33 139205487

Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Nom Officiel : Comité consultatif inter-départemental de règlement amiable des différends ou litiges : Préfecture de la Région Ile-de-France

Adresse : 5, Rue Leblanc, 75911 PARIS Cedex

Coordonnées :

Téléphone : +33 182524267

Télécopieur : +33 182524295

Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert

aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/06/2025